

Adresse de la société populaire d'Uzès-la-Montagne (Gard) qui demande que les prêtres et les nobles soient exclus de tous les emplois civils et militaires, lors de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire d'Uzès-la-Montagne (Gard) qui demande que les prêtres et les nobles soient exclus de tous les emplois civils et militaires, lors de la séance du 5 floréal an II (24 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 222-223;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28022_t1_0222_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022

dép. du Cher; de Cluses, dép. du Mont-Blanc; d'Ormont, de Voiron, dép. de l'Isère; de Bort, dép. de la Corrèze; du Pont-de-Montvert, dép. de la Lozère; d'Aignay, dép. de la Côte-d'Or; de Talmay, dép. de la Côte-d'Or; de Beau-sur-Cher, dép. de l'Indre-et-Loire; du Lude, dép. de la Sarthe; de la Flèche, dép. de la Sarthe; de Villenauxe, dép. de l'Aube; d'Orgelot, dép. du Jura; de Baume, dép. du Doubs; de Villefranche, dép. de l'Aveyron; du Pont-de-Vaux, dép. de l'Ain; d'Étain, dép. de la Meuse; de Neauphle-la-Montagne, dép. de Seine-et-Oise; de la Ferté-Frênel, dép. de l'Orne; de Gevrey, dép. de la Côte-d'Or; de Lorris, dép. du Loiret; de Mâcon, dép. de Saône-et-Loire; de Semur, dép. de la Côte-d'Or; de Claire-Fontaine, dép. de Seine-et-Oise; de Tournus, dép. de Saône-et-Loire; de Saint-Germain-Mont, dép. des Ardennes; d'Aurillac, dép. du Cantal; de Pau, dép. des Basses-Pyrénées; d'Heyrieux, dép. de l'Isère; de Jully, (Yonne, S.-et-L. ou Aube); de Souillac, dép. du Lot; de Vouvray, dép. d'Indre-et-Loire; de Montmédy, dép. de la Meuse; de Wailly, dép. du Pas-de-Calais; de Castres, dép. de la Gironde; de Caussade, dép. du Lot; de Mauvesin, dép. du Gers; d'Ax, dép. de l'Ariège; Mesnil-Jourdain, dép. de l'Eure; de Moyaux, dép. du Calvados; d'Antibes, dép. du Var; de Querqueville, dép. de la Manche; de Calvisson, dép. du Gard; d'Egly, dép. de Seine-et-Oise; de Cany, dép. de la Seine-Inférieure; de Verdun, dép. de la Meuse; de Nordausques, dép. du Pas-de-Calais; du Val-Libre, dép. de l'Ain; des Landes, dép. du Loir-et-Cher; de Bourret, dép. de la Haute-Garonne; de Nantua, dép. de l'Ain; de Charolles, dép. de Saône-et-Loire; de Mur-de-Barrez, dép. de l'Aveyron; de Crussol, dép. d'Ardèche; d'Igé, dép. de Saône-et-Loire; de Janville, dép. d'Eure-et-Loir; de Crest, dép. de la Drôme; d'Angers, dép. de Maine-et-Loire; de Veyres, dép. de la Lozère; de Vaucouleurs, dép. de la Meuse; de Ribemont, dép. de l'Aisne; de Port-sur-Saône, dép. de la Haute-Saône; d'Elay, dép. du Haut-Rhin; de Bouzonville, dép. de la Moselle; de Schlestat, dép. du Bas-Rhin; d'Annet-sur-Marne, dép. de Seine-et-Marne; de Barr, dép. du Bas-Rhin; de Mons, dép. de Seine-et-Marne; de Normanville, dép. de la Seine-Inférieure; de Thomery, dép. de Seine-et-Marne; de Chenonceau, dép. d'Indre-et-Loire; de Bazas, dép. de la Gironde; de la Narthe-sur-Sèvre, dép. des Deux-Sèvres; de Fontenay-le-Peuple, dép. de la Vendée; d'Aubeterre, dép. de la Charente; de Port-Sainte-Marie, dép. du Lot-et-Garonne; de Damery, dép. de la Marne; de Gretz, dép. de Seine-et-Marne; de Guérande, dép. de la Loire-Inférieure; de Lannion, dép. des Côtes-du-Nord; de Dol, dép. d'Ille-et-Vilaine; du Faouët, dép. du Morbihan; de Châlons, dép. de la Marne; de Bouquenon, dép. de la Moselle; de Toulouse, dép. de la Charente-Inférieure; d'Oust, dép. de l'Ariège; de Saint-Rémy, dép. des Bouches-du-Rhône; de Crémieu, dép. de l'Isère; de Rosay-l'Unité, dép. de Seine-et-Marne; de Libreval, dép. du Cher; de Chalais, dép. de la Charente; de Sury-le-Comtal, dép. de la Loire; d'Aigouze, dép. du Gard; de Ville-sous-Anjou, dép. de l'Isère; d'Essé, dép. de l'Ille-et-Vilaine; de Montpezat, dép. du Lot; de Toury, dép. d'Eure-et-Loire; de Charlieu, dép. de la Loire; de Langoigne, dép. de la Lozère; de Ste-Feyre, dép. de la Creuse; de Boulon, dép. de l'Allier; de Saint-

Sauveur, dép. de l'Yonne; de Puylaurens, dép. du Tarn; de Seissan, dép. du Gers; de Muttersholtz, dép. du Bas-Rhin; de Fronton, dép. de la Haute-Garonne; de Lambesc, dép. des Bouches-du-Rhône; de Morlaix, dép. du Finistère; de l'Hermenault, dép. de la Vendée; de la Chapelle-Blanche, dép. d'Indre-et-Loire; d'Availles, dép. de la Vienne; de Leniquat, dép. du Lot-et-Garonne; de la Tour, dép. du Puy-de-Dôme; de Sarreguemines, dép. de la Moselle; d'Epi-d'Or, dép. de l'Ain; d'Arbois, dép. du Jura; de Belvédère, dép. de Saône-et-Loire; d'Aix, dép. des Bouches-du-Rhône; de Pézenas, dép. de l'Hérault; de Thouars, dép. des Deux-Sèvres; de Mère Eglise, dép. de la Manche; de Breteuil, dép. de l'Oise; de la Petite-Pierre, dép. du Bas-Rhin; de Montmorillon, dép. de la Vienne; de Sainteny, dép. de la Manche; de Bugue, dép. de la Dordogne; de Sancerre, dép. du Cher; de Condom, dép. du Gers; de Briançon, dép. des Htes-Alpes; de Landerneau, dép. du Finistère; d'Écomoy, dép. de la Sarthe; de Montélimar, dép. de la Drôme; de Bœuf, dép. de la Loire; de Mont-Cenis, dép. de Saône-et-Loire; de la Guerche, dép. d'Ille-et-Vilaine; d'Héraclée, dép. du Var; de Pondourat, dép. du Bec-d'Ambès; de Langon, *idem*; de Châtellerauld, dép. de la Vienne; de Bayonne, dép. des Basses-Pyrénées; d'Autun, dép. de Saône-et-Loire; de Paimpol, dép. des Côtes-du-Nord; de Vincent, dép. du Lot; d'Aulnay, dép. de la Nièvre; de Salviac, dép. du Lot; de Chauvin-Dragons, dép. des Basses-Pyrénées; de Bar-sur-Aube, dép. de l'Aube; de la Trimouille, dép. de la Vienne; de Lormes, dép. de la Nièvre; de Blamont, dép. de la Meurthe; de Gray, dép. de la Haute-Saône; des Vans, dép. de l'Ardèche.

La Convention nationale a décrété la mention honorable de toutes ces félicitations (1).

2

La société populaire d'Uzès-la-Montagne (2) demande qu'aujourd'hui que le bandeau de l'erreur s'est dissipé, et que la raison est devenue le seul flambeau des hommes libres, les prêtres et les nobles soient exclus de tous les emplois civils et militaires.

Renvoi au comité de salut public (3).

[Uzès-la-Montagne, 13 vent. II] (4).

« Représentans du peuple libre,

Les ennemis de la Liberté et de l'Égalité ne renoncent jamais à leurs projets liberticides: la calomnie est leur arme favorite; aussi n'oublent-ils rien pour la mettre en usage. Ils s'attachent au patriote incorruptible de 1789, qui est reconnu par son énergie révolutionnaire. Ils veulent, les lâches, lui faire perdre la confiance publique, parce qu'ils craignent son active surveillance; mais, sous quelle [que] forme qu'ils se présentent, nous les démasquerons.

(1) P.V., XXXVI, 92; *J. Sablier*, n° 1278; Bⁿ, 4 flor. (1^{er} suppl^o).

(2) Uzès, départ. du Gard.

(3) P.V., XXXVI, 100.

(4) B.N. L^h 3055; Imprimé chez J.A. Bonnet, Uzès-la-Montagne.

Nous venons d'apprendre, avec la plus vive douleur que notre ami *Voulland*, votre collègue, a été calomnié atrocement au milieu de la Convention nationale; et ce qui nous affecte le plus, c'est qu'il l'ait été par le montagnard *Legendre*. Mais nous nous flattons que celui-ci reviendra de son erreur, et qu'il rendra justice à la pureté des principes de *Voulland*; qu'il dénoncera même le monstre qui lui a inspiré de flétrir la réputation de ce digne représentant. Il est accusé, dit-on, d'être feuillant et fédéraliste. La Société populaire d'Uzès-la-Montagne, invariable dans ses principes, se rendroit coupable, si elle ne faisait connoître à la République entière le patriotisme de *Voulland*. Quoi! *Voulland* feuillant et fédéraliste!... Quels sont les scélérats qui ont eu l'audace de lancer leur poison aristocratique sur son civisme? Est-ce être feuillant et fédéraliste, lorsque depuis 1788 *Voulland* défend les droits du peuple? Est-ce être feuillant et fédéraliste, lorsque *Voulland* a lutté avec acharnement à l'Assemblée constituante contre les ci-devant nobles et prêtres? Est-ce être feuillant et fédéraliste, lorsqu'on a voté la mort du dernier tyran des Français? Est-ce être feuillant et fédéraliste, que d'avoir siégé constamment au sommet de la Montagne? Est-ce être fédéraliste, que d'avoir écrit à sa femme, au mois de juin dernier [style esclave], qu'on menaçait d'incarcérer, d'être tranquille; que les patriotes triompheroient bientôt; et que, dûnt-on la conduire sur l'échafaud, elle devoit y marcher avec fermeté; que son dernier cri devoit être celui de *vive la République*? Est-ce être fédéraliste, que d'avoir, depuis 1789 [style esclave] été, ainsi que sa famille, d'abord sous le couteau des aristocrates et contre-révolutionnaires, et ensuite sous celui des fédéralistes? Il étoit traité dans ce pays de Maratiste, de pilliard, de Sans-culottes, etc., etc. Jugez à présent, Citoyens Représentans, si votre collègue est patriote, ou non. Nous déclarons authentiquement, et avec toute la franchise qui caractérise le vrai Républicain, que le Citoyen *Voulland* est un patriote pur et sans tache; qu'il n'a jamais varié dans ses principes; que son énergie révolutionnaire lui mérite, à juste titre, la confiance de tous les Sans-culottes, qu'il n'a cessé un instant de défendre les droits du peuple; qu'il a démasqué les traîtres et les conspirateurs; qu'il a rejeté avec indignation l'or de *Pitt* et de *Cobourg*. Pour garantie de ce que nous venons de vous dire, nous vous offrons tous nos têtes: qu'elles tombent sous la guillotine si nous vous mentons... Nous venons, au nom du salut public, au nom du patriotisme outragé vous demander vengeance contre les détracteurs de *Voulland*. En le calomniant, la Convention l'a été elle-même. Il est de sa dignité, il est de son devoir de découvrir le fil de cette trame, qui ne peut avoir été ourdie que par quelques ci-devant nobles ou prêtres qui siègent encore parmi vous. Montagne tutélaire qui as toute notre confiance, lances ta foudre contre ces traîtres. Que le peuple enfin ne soit plus représenté par cette caste proscrite. Puisque vous avez exclu des armées les ci-devant nobles, n'est-il pas évident qu'ils doivent l'être aussi de la Convention nationale? Nous ne voyons jamais les individus, mais bien les choses. Nous sommes impassibles comme la loi. Nulle considération n'est capable de diriger nos démarches. Nous avons, depuis

1789, marché dans le sentier révolutionnaire. Nous ne sommes pas, comme vous voyez, de faiseurs de phrases. Nos expressions sont celles de francs Sans-culottes.»

Lecture ayant été faite du projet d'adresse, elle a été daoptée à l'unanimité, avec les plus vifs applaudissements.

Il a été délibéré qu'elle seroit signée individuellement par les membres de la Société, et qu'elle seroit imprimée et envoyée au Comité de sûreté générale de la Convention nationale, aux jacobins, et autres Sociétés populaires affiliées, pour y adhérer.

P.c.c. : J. DUMAS (présid.), ROUVIÈRE, AUFAN, COULET, MATHIEU (secrét.).

3

La société populaire de Marguerittes, département du Gard, demande la prorogation de la mission du représentant du peuple *Borie*, dont la conduite révolutionnaire est un sûr garant de ses principes montagnards.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

[*Marguerittes*, 27 germ. II] (2).

« Citoyens législateurs,

Les républicains de la Société populaire de Marguerittes animés des principes les plus purs de la révolution, s'adressent à vous avec la plus grande confiance pour obtenir la prorogation de la mission de *J. Borie*, délégué dans les départements du Gard et de la Lozère pour les organiser révolutionnairement.

Nous sommes jaloux de conserver encore quelque tems le représentant du peuple qui a écrasé dans nos contrées l'impure aristocratie et l'hydre affreux du fédéralisme.

Borie s'est acquis des droits à notre reconnaissance et à notre affection. Sa conduite révolutionnaire est le plus sûr garant de ses principes montagnards. Ainsi donc, Législateurs, nous sollicitons auprès de vous la durée de sa mission. Vous décrétates dans le tems que vos deux comités seraient prorogés pour un mois. Eh bien! vos deux comités ont sauvé la patrie, la République toute entière, ils nous ont rendu la liberté que des traîtres voulaient nous ravir.

Pour nous, pleins de confiance dans les principes du vertueux *Borie* nous espérons qu'un décret de la Convention calmera notre sollicitude et nous fera jouir plus longtems de sa présence bienfaisante qui est si utile à la chose publique.

Représentants du peuple restez fermes à votre poste, affermissez de plus en plus la République que vos glorieux travaux ont préparée et que nous soutiendrons avec intrépidité jusqu'à la mort. S. et F.»

G. DALADIER (ex-prés.), MASSON (secrét.), BOUIRAN (maire), CHASSAING, ANGELCIER (secrét.).

(1) P.V., XXXVI, 100.

(2) C 303, pl. 1101, p. 5. Voir F.A. AULARD. *Table du Recueil des Actes du Comité de Salut public*. Tomes VI à XVII, à *Borie* (Jean).